

## CONDITIONS GENERALES

Les rapports entre les opérateurs de voyages et de séjours et leur clientèle ont été fixé par le décret 94-940 du 15 juin 1994 (Art 95 à 103) - Adressés sur simple demande.

**Les prix:** comprennent l'encadrement, le matériel collectif de progression et de sécurité, l'équipement individuel en canyon et via ferrata ainsi que tout autre précisés dans les fiches descriptives. Pour les stages, sont compris en plus, l'hébergement, la nourriture, ainsi que les navettes et transports précisés dans les fiches descriptives.

### Annulation de votre part :

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle TERRES D'ALTITUDE a pris connaissance du désistement par écrit, postal ou e-mail) :

- jusqu'à 30 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 50 euros.
- entre 29 et 21 jours : 25 % du montant du séjour.
- entre 20 et 8 jours : 50 % du montant du séjour.
- entre 7 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- à moins de 2 jours : 100 % du montant du séjour.

Ces retenues seront remboursées par l'assurance en cas d'annulation justifiée, déduction faite des frais forfaitaires, des frais de dossier et du montant des assurances.

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

### Annulation de notre part :

TERRES D'ALTITUDE se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (5 minimums, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour. En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 21 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

TERRES D'ALTITUDE - Pascal MOUCHET

N° siret: 3779560990040 - ES:739200735

Etablissement agréé jeunesse et sports:ET7370396

Opérateur de voyages et de séjours N°IM073110013

Garant: CRCAM des Savoie - 74 Annecy le Vieux.

RCPMMA yard 72030 Le Mans



## BULLETIN DE RESERVATION

### A compléter et à renvoyer à :

Vieux bourg 73630 Le Châtelard

Tél : 04.79.52.05.98 [www.terres-altitude.com](http://www.terres-altitude.com)

[info@terres-altitude.com](mailto:info@terres-altitude.com)

Séjour ou activité choisi : .....

Dates : .....

J'arriverai :  en voiture  en train

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Prix adulte : ..... x ..... personnes(s) : .....

Prix enfant : ..... x ..... personnes(s) : .....

**Total séjour : .....**

### Option assurance\* pour les séjours uniquement = % du total séjour :

Assurance annulation = 2.3% (montant minimum 5€) .....

Assurance assistance = 1% (montant minimum 5€) .....

Assurance annulation + assistance = 3% (montant minimum 10€).....

**TOTAL : .....**

**Acompte = (30%) : .....**

**Reste Dû : .....**

Chèques à l'ordre de Terres d'Altitude

\*Pour les activités à la journée, vous bénéficiez de la RC du guide

Je soussigné (e) .....

Agissant en mon nom et celui des autres personnes inscrites, déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de ventes, de la fiche technique et les accepte dans leur intégralité.

Date : ..... Signature :